



Des Ligériens plus présents dans les zones peu denses mais un accès aisé aux services

Dans les Pays de la Loire, la population réside davantage dans des communes peu denses qu'au niveau national. La Mayenne et la Vendée sont plus particulièrement concernées. Cependant, les grandes agglomérations ainsi que le réseau de petites villes permettent un bon maillage du territoire. Ceci garantit aux Ligériens un bon accès aux services de la vie courante : la moitié d'entre eux y accède en moins de 4 minutes comme au niveau national. Les disparités sont importantes parmi les territoires peu denses : si 3 minutes suffisent aux habitants les plus proches, plus de 8 minutes sont nécessaires pour les 5 % les plus éloignés. Les services spécifiques, notamment ceux destinés aux personnes âgées, sont plus éloignés que ceux de la vie quotidienne.

Nicole Gicquaud, Aurélie Goin, Insee

Depuis plusieurs décennies, les liens entre la ville et l'espace rural se sont intensifiés avec la dispersion des lieux d'habitation et le développement des mobilités vers les pôles d'emploi et de services. Une nouvelle typologie définie à l'échelle européenne permet de mieux appréhender la notion de ruralité à partir de critères de densité et de population mesurés sur une maille infracommunale (*encadré*). Elle permet de distinguer deux communes de surface et de population équivalentes si la population de l'une est disséminée sur son territoire tandis que celle de l'autre est concentrée. Cette nouvelle grille dépasse l'approche binaire urbain/rural : quatre degrés de densité sont distingués, des communes denses aux communes très peu denses. Cet outil peut être complété par une analyse de l'accès aux services pour la population afin de mieux apprécier le degré de ruralité des territoires et ainsi éclairer les politiques d'aménagement et d'égalité des territoires.

La moitié des Ligériens réside dans des communes peu denses

Dans les Pays de la Loire, 92 % des communes sont faiblement denses (peu denses ou très peu denses selon

la typologie). La moitié des Ligériens habite dans ces communes, soit 10 points de plus qu'au niveau national (*figure 1*). La proportion de Ligériens qui habitent dans des communes peu denses est particulièrement forte tandis qu'elle est faible dans les communes très peu denses. Comme au niveau national, ces territoires sont les plus dynamiques : la population y croît en moyenne de 1,4 % par an entre 2006 et 2011, contre 0,3 % pour les zones plus denses. Les emplois sont à l'inverse concentrés dans les zones

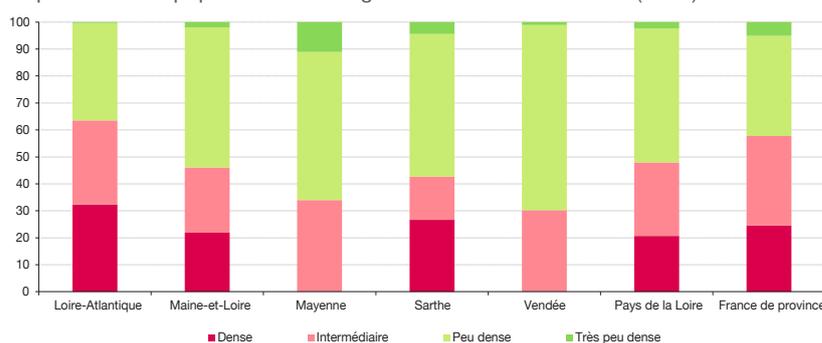
plus denses : seuls 36 % des emplois sont dans les communes faiblement denses.

Un bon maillage territorial sur l'ensemble de la région

La répartition de la population est hétérogène entre communes appartenant à une même catégorie de la grille de densité. En particulier, les communes peu denses sont plus densément peuplées dans les Pays de la Loire : elles comptent en moyenne 71 habitants par kilomètre carré, contre 63 en France de province. Les

1 Des Ligériens plus présents dans les territoires peu denses, des disparités entre départements

Répartition de la population selon la grille communale de densité (en %)



Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2011.

communes denses et très peu denses sont également dans cette situation. Au final, bien que les Ligériens résident davantage dans des communes faiblement denses, la densité de population dans la région est supérieure à la moyenne de province (respectivement 112 et 95 habitants par kilomètre carré).

La région dispose d'un bon maillage territorial. Les communes peu denses sont moins souvent hors de l'influence des villes : seules 6 % sont isolées selon le zonage en aires urbaines (figure 2, définitions), soit deux fois moins qu'au niveau national. Par ailleurs, 19 % des communes peu denses de la région comptent plus de 2 500 habitants.

Des disparités départementales

La Mayenne et la Vendée apparaissent comme des départements plus ruraux : les deux tiers de leurs habitants résident dans des communes à faible densité et aucune commune n'est dense. En revanche, les caractéristiques de ces deux départements diffèrent. En Mayenne, la densité de population est faible (59 habitants par kilomètre carré) : elle est particulièrement faible dans les territoires peu denses, et la proportion d'habitants résidant dans les communes très peu denses est plus élevée. À l'inverse, en Vendée, la densité de population est équivalente à la moyenne de province (96 habitants par kilomètre carré), car les communes peu denses sont plus densément peuplées que la moyenne nationale (75 habitants par kilomètre carré contre 63 en France de province).

Dans la Sarthe et le Maine-et-Loire, la population réside plus souvent dans des communes à faible densité qu'en France de province ; contrairement à la Mayenne et à la Vendée, ces départements possèdent des communes denses.

Enfin, la Loire-Atlantique apparaît la moins rurale : c'est le seul département de la région dans lequel les habitants résident moins souvent dans des territoires faiblement denses qu'au niveau national. Ses quatre types de territoires sont plus densément peuplés que la moyenne de province.

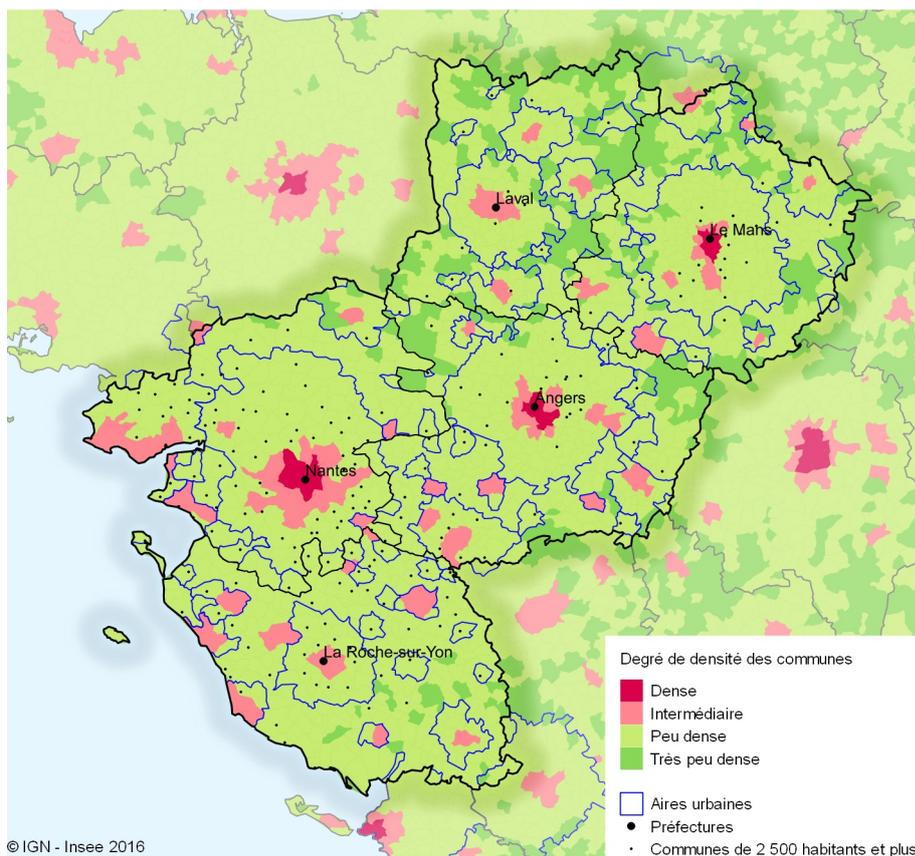
Accès aux services courants : moins de 4 minutes pour la moitié des Ligériens

En complément de l'analyse sur la répartition de la population, le degré de ruralité d'un territoire peut s'appréhender par les temps d'accès pour la population aux équipements et services. Sans prendre en compte toutes les dimensions de l'accessibilité, l'analyse des temps de trajet théoriques par la route à l'équipement le plus proche permet de repérer les territoires les plus isolés.

Dans les Pays de la Loire, la moitié de la population accède au panier de vie courante en moins de 4 minutes, comme au niveau national (figure 3, méthodologie). Ce panier est composé de 22 équipements et services couramment utilisés par la population : commerces

2 74 % de communes peu denses dans les Pays de la Loire

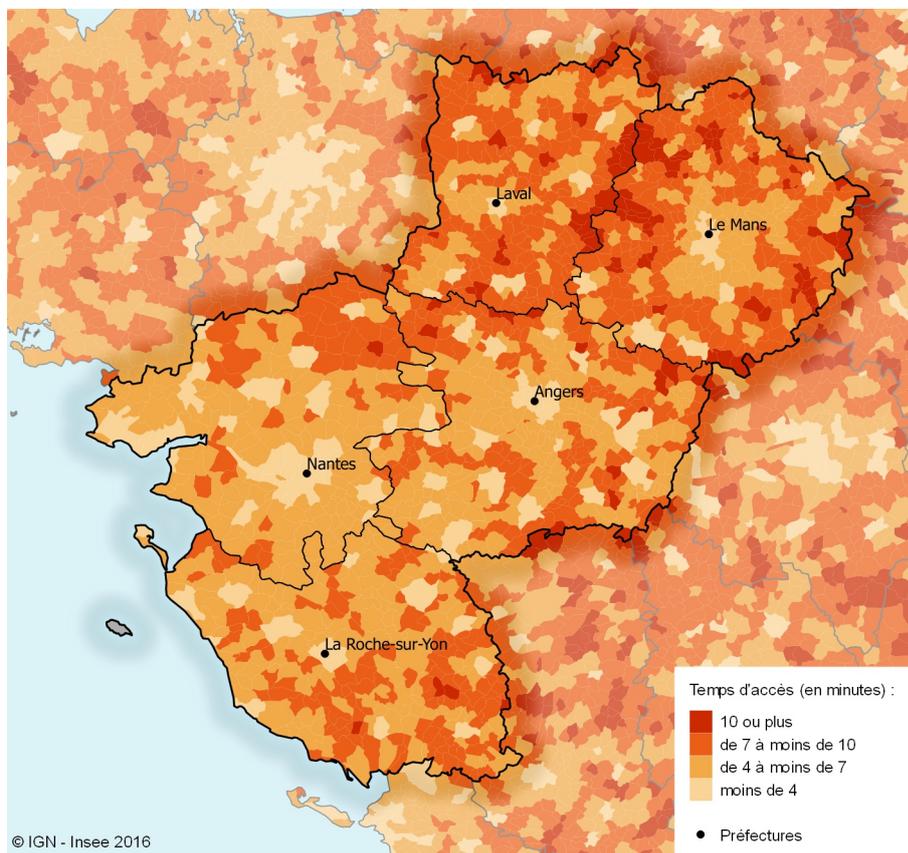
Typologie selon la grille communale de densité



Source : Insee, RP 2011.

3 Des temps d'accès plus longs dans la Sarthe et en Mayenne

Temps d'accès moyen au panier de vie courante par commune (en minutes)



Source : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2013, Distancier Metric.

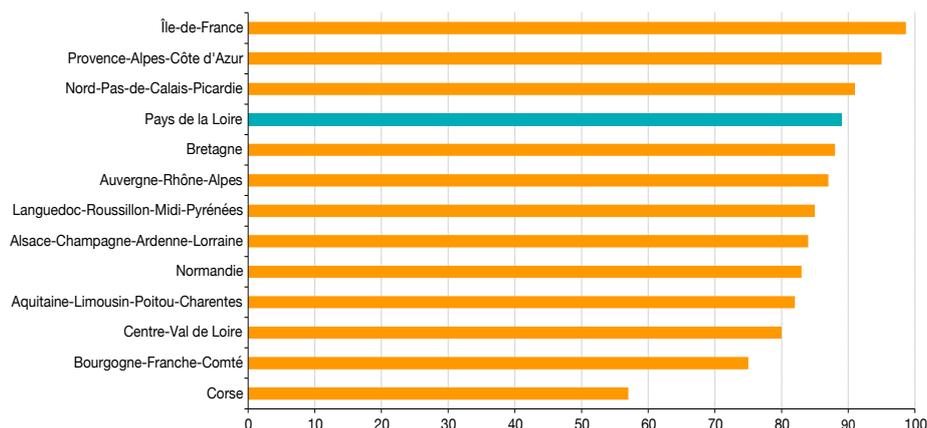
(boulangerie, supermarché, etc.), services publics (écoles, collèges, etc.), professionnels de santé de proximité, etc. (*définitions*). Si davantage de communes sont peu denses dans les Pays de la Loire, les services de proximité ne sont pas pour autant éloignés. En effet, 89 % des Ligériens accèdent aux équipements courants en 7 minutes au plus ; seules trois régions bénéficient d'une meilleure desserte (*figure 4*). Dans certains cas, le relief explique en partie les difficultés d'accès, notamment en Corse. L'accessibilité est facilitée par le maillage territorial de la région, et notamment sa métropole (Nantes) et ses grandes agglomérations (Angers, Le Mans, etc.), ainsi que son réseau de petites villes bien réparties sur le territoire. Ces dernières constituent des relais pour les habitants des communes moins denses. Ainsi, les habitants des communes les plus éloignées accèdent aux équipements courants plus facilement qu'au niveau national : les 5 % de Ligériens les plus éloignés parcourent des trajets de plus de 8 minutes, soit une minute de moins que la moyenne nationale.

Une accessibilité qui dépend fortement de la densité de la commune...

La présence des équipements est fortement corrélée à la densité des communes. Les temps d'accès augmentent quand la densité diminue. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont bien pourvues en équipements et services courants : la moitié de la population y accède en moins de 3 minutes. En revanche, le décrochage est net pour les territoires moins denses. Le temps d'accès médian double pour les habitants des communes peu denses (6 minutes), et triple pour ceux des territoires très peu denses (9 minutes).

4 Une bonne accessibilité aux équipements courants

Part des habitants accédant au panier de vie courante en 7 minutes ou moins selon les régions (en %)



Source : Insee, RP 2011, BPE 2013, Distancier Metric.

Dans les Pays de la Loire, les disparités entre les territoires sont moins fortes qu'en France métropolitaine. Dans la région, le temps d'accès maximum aux services de vie courante s'élève à 13 minutes contre 57 minutes au niveau national. Si l'ensemble de la population des communes denses et intermédiaires et 81 % de celle des communes peu denses accèdent aux équipements courants en moins de 7 minutes, c'est le cas de seulement 15 % des habitants des communes très peu denses (9 % en moyenne nationale).

Des disparités d'accès existent au sein des territoires moins denses. Le temps d'accès varie fortement entre les 5 % de Ligériens les plus proches et les 5 % les plus éloignés (*figure 5*). De 2 minutes dans les communes de densité intermédiaire, l'écart atteint 5 minutes dans les communes faiblement denses. Ces écarts sont cependant plus faibles qu'au niveau national.

... parfois plus que la proximité d'un pôle urbain

Dans les territoires faiblement denses, le fait de résider dans une commune isolée ou périurbaine n'est pas discriminant : seule la densité du territoire affecte les temps d'accès médians. Ainsi, dans le périurbain peu dense, le temps d'accès médian est identique à celui des communes isolées de même densité (6 minutes). Il en est de même dans les territoires très peu denses. Au niveau national, l'écart est un peu plus marqué entre les communes périurbaines très peu denses et les communes isolées de même densité (+ 1 minute pour ces dernières).

Au plus près des grandes aires urbaines, le temps d'accès médian est le plus faible : il varie entre 3 et 4 minutes. Il est comparable dans le périurbain de densité intermédiaire.

Personnes âgées : des équipements plus éloignés

Un panier dit « seniors » rassemble des services plus particulièrement utilisés par les personnes âgées, notamment des professionnels de santé. Le temps d'accès médian à ce panier est supérieur de 3 minutes à celui du panier de vie courante, soit 7 minutes. Pour ce panier, les disparités entre les territoires sont plus marquées, notamment entre les communes de densité intermédiaire et les communes peu denses. Si dans une commune dense ou intermédiaire, un habitant sur deux accède en moins de 5 minutes au panier seniors, 9 minutes sont nécessaires dans les communes peu denses et 12 minutes dans les territoires très peu denses.

Les personnes âgées de 65 ans et plus habitent davantage dans des communes de densité intermédiaire (31 % soit 4 points de plus que l'ensemble des Ligériens) : 10 % de la population de ces communes accède au panier seniors en 8 minutes ou plus. La moitié des personnes âgées de 65 ans et plus réside dans des communes faiblement denses : ces habitants sont encore plus éloignés.

La grille communale de densité

La grille de densité prend en compte à la fois la population communale et sa répartition dans l'espace. Quatre catégories de communes sont distinguées :

- les communes denses,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

La construction de cette grille s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui permet de les caractériser (et non la densité communale habituelle). La population carroyée permet de mieux rendre compte de la dispersion spatiale de la population sur le territoire.

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, les communes très peu denses sont distinguées parmi les communes peu denses.

Des mailles urbaines sont constituées en agrégeant des carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Les mailles urbaines denses remplissent en outre deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

Un degré est ajouté à la typologie européenne en appliquant une méthode identique aux zones moins denses. Les mailles rurales intermédiaires remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La part de la population de chaque commune dans les mailles urbaines denses, urbaines, rurales intermédiaires et en dehors de toute maille permet de distinguer quatre catégories de communes.

Définitions

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire ; les communes hors influence des pôles sont dites isolées.

Panier de vie courante : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, police ou gendarmerie, bureau de poste (ou relais), supermarché, boulangerie, librairie - papeterie, station service, épicerie - supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, services d'aide aux personnes âgées, services de garde d'enfants, salle ou terrain multisports.

La question d'accessibilité se pose avec davantage d'acuité pour cette population moins mobile. Ceci sera d'autant plus important dans les années à venir compte tenu du vieillissement de la population. Si les tendances démographiques se poursuivent, 26 % des Ligériens seront âgés de 65 ans et plus en 2040, soit 9 points de plus qu'en 2007.

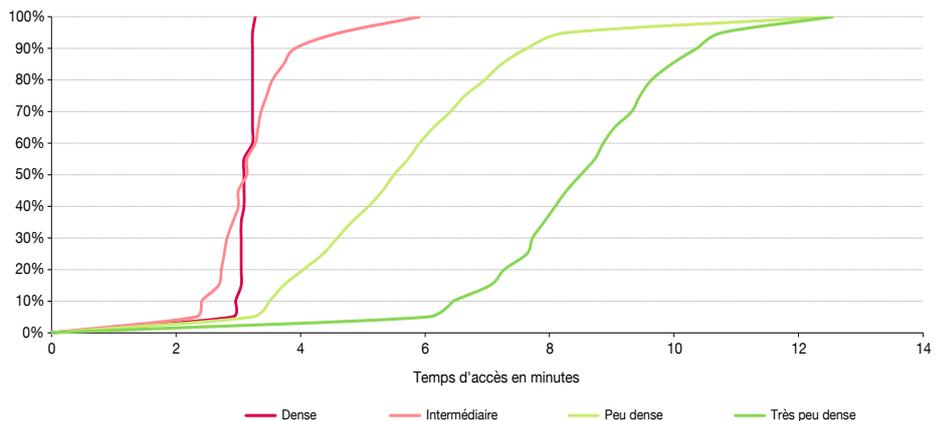
D'autres facteurs essentiels : horaires, dématérialisation...

Si les temps de trajet par la route mettent en évidence des disparités, d'autres facteurs conditionnent l'accessibilité effective aux services. En particulier, la desserte par les transports en commun peut être essentielle en milieu urbain. Par ailleurs, une fois sur place, les individus doivent pouvoir bénéficier du service facilement : ceci dépend notamment de la capacité d'accueil de l'équipement et de son éventuelle saturation, de l'étendue des horaires d'ouverture ou encore du coût des prestations proposées.

Par ailleurs, localement, l'offre de services n'est qu'imparfaitement connue. Certains équipements sont mutualisés en un même lieu (par exemple, une épicerie faisant relais de Poste ou une maison de services au public) ou

5 De fortes disparités d'accès entre les communes faiblement denses

Distribution des temps d'accès au panier de vie courante selon la grille communale de densité



Lecture : dans les communes peu denses, 50 % de la population accède au panier de vie courante en moins de 6 minutes ; le temps de trajet est supérieur à 8 minutes pour les 5 % les plus éloignés.
Source : Insee, RP 2011, BPE 2013, Distancier Metric.

Méthodologie

La **composition des paniers** a été élaborée conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île de France et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Les équipements et services ont été retenus en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Les paniers regroupent des services marchands et non marchands. Le panier de vie courante est constitué de 22 équipements (banque, supermarché, école, médecin omnipraticien, etc.). Des paniers d'équipements plus particulièrement utiles à certains publics ont également été constitués, par exemple pour les personnes âgées (16 équipements). Le détail des paniers est en ligne sur le site de l'Insee.

Pour chaque panier, a été calculé un **temps d'accès** moyen théorique par la route aux heures creuses. Les transports en commun ne sont pas pris en compte. Les équipements retenus sont localisés grâce à la **base permanente des équipements** (BPE). Pour chaque équipement et pour chaque commune, le temps d'accès théorique à l'équipement le plus proche est calculé à l'aide du distancier Metric, développé par l'Insee. Pour les communes non équipées, le temps d'accès correspond à l'aller simple entre le chef-lieu de la commune non équipée et le chef-lieu de la commune équipée. Pour les communes équipées, le territoire communal est découpé en carreaux de 200 mètres ; et pour chaque carreau, la distance à l'équipement géolocalisé le plus proche est calculée. La distance moyenne pour une commune équipée correspond ainsi à la moyenne de la distance de l'ensemble des carreaux, pondérée par la population de chaque carreau. Enfin, le temps d'accès moyen au panier pour chaque commune correspond à la moyenne des temps d'accès pour l'ensemble des équipements du panier les plus proches.

proposés ponctuellement via des permanences, des services itinérants ou encore des marchés. D'autres services se déplacent à domicile. Enfin, en complément des services physiques de proximité, le développement des démarches en ligne peut faciliter l'accès à certains équipements, même si la fracture numérique demeure. ■

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédacteur en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Janvier 2016

Pour en savoir plus :

- Barbier M. et al., *L'accès aux services, une question de densité des territoires*, Insee Première, n° 1579, janvier 2016.
- Clausse A. et al., *Accès aux services au public dans les départements des Pays de la Loire*, Insee Dossier Pays de la Loire, n° 1, novembre 2015.
- Deroin V., Fouchard C., *Services au public : un accès globalement aisé sauf aux franges des départements*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 20, octobre 2015.
- Aliaga C. et al., « Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », in *La France et ses territoires*, pp. 13-22, Insee Références, avril 2015.

